



## AVIS DE PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES

Prenez avis que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**DOS-3449** Services professionnels multidisciplinaires pour les études, les plans et devis ainsi que les services durant les travaux pour le remplacement des systèmes de désinfection par rayonnement ultra-violet des StaRRE La Pinière et Fabreville

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 24 septembre 2026 à 10 h 30**

**DOS-3678** Acquisition et implantation d'une solution de catalogue de données en mode SaaS

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 24 septembre 2026 à 10 h 30**

**DOS-3781** Service de collecte et transport des matières organiques et des déchets en conteneurs à chargement avant

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 24 septembre 2026 à 10 h 30**

**DOS-3795** Acquisition d'une solution de réseau privé virtuel (VPN) Persistant Mobile (Absolute Secure Access)

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 24 septembre 2026 à 10 h 30**

**DOS-3809** Travaux d'aménagement de terrains de pratique de baseball au parc Chénier

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 24 septembre 2026 à 10 h 30**

**DOS-3827** Travaux sur demande de fabrication et d'installation de la nouvelle signalisation extérieure de la Ville de Laval

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 24 septembre 2026 à 10 h 30**

**Veillez noter que nos bureaux seront fermés le 7 septembre 2026.**

Les soumissions doivent être déposées à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30. Elles doivent être reçues au plus tard à 10 h 30 le jour de la date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé à défaut de quoi elles ne pourront être acceptées.

Les documents pour ces appels d'offres, ainsi que les modifications à ces documents ne peuvent être obtenues que sur le système électronique d'appel d'offres («**SEAO**») à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca).

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 11 h le jour fixé comme date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé, dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Veillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

LAVAL, 24 août 2026

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

## AVIS PUBLIC

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20260819-1894 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

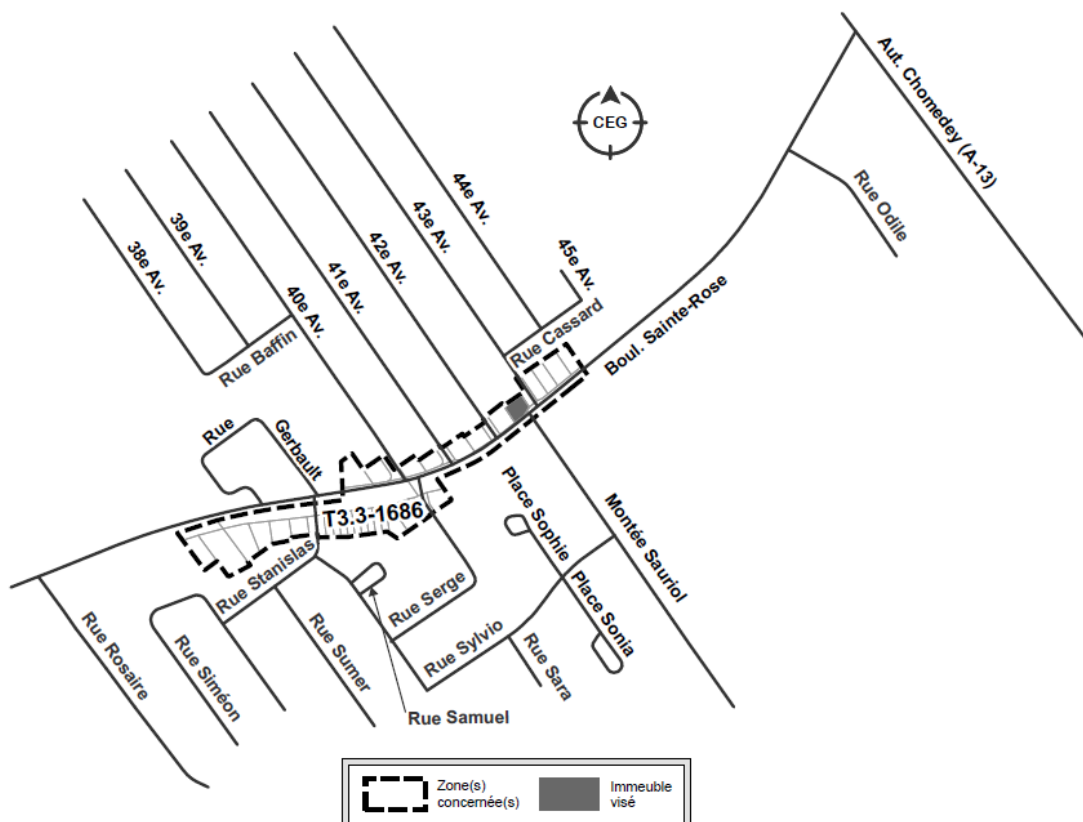
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le comité exécutif a adopté à sa séance du 19 août 2026, le projet de résolution CE-20260819-1894 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre la construction d'une habitation de quatre (4) logements sur le lot 1 374 173 du cadastre du Québec, situé à l'intersection du boulevard Sainte-Rose et de la 43e Avenue;

QUE l'objet de ce projet de résolution a pour effet de permettre :

- qu'un bâtiment de structure isolée de quatre (4) logements puisse être construit;
- que soit réduit de 40 % à 30 % la proportion d'une cour avant secondaire en surface végétale;

à la condition que soit établie à 40 % la proportion minimale d'un terrain en surface végétale.

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



CEG1141003-52\_003

QUE le plan identifiant et illustrant ce territoire peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval et en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, **et ce, le jeudi 17 septembre 2026 à compter de 19 h.**

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel [assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca) avant le **17 septembre 2026**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 17 septembre 2026 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE ce projet de résolution contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel [assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca) ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **18 septembre au 2 octobre 2026 inclusivement**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme  
À l'attention de madame Julie Côté  
1333, boulevard Chomedey, bureau 701  
C.P. 422  
Succ. Saint-Martin  
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

QU'une copie du projet de résolution peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca) ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 :

**Service du greffe  
À l'attention de la greffière  
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage)  
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QUE le projet de résolution peut également être consulté directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

DONNÉ À LAVAL  
Ce 24 août 2026

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que, lors de sa séance ordinaire du mardi 11 août 2026, le conseil municipal a modifié, par la résolution numéro CM-20260811-561, le *Règlement numéro L-12192 décrétant l'exécution de travaux d'enfouissement du réseau aérien d'utilités publiques existant sur le boulevard Daniel-Johnson, du boulevard St-Martin au lot 2 851 616 du cadastre du Québec, et décrétant un emprunt de 2 490 000 \$ à cette fin* de la manière suivante :

«à l'alinéa 1 de l'article 5, le montant «150,85 \$» est remplacé par le montant «121,69 \$».

Une copie de cette résolution peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse [reglements@laval.ca](mailto:reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
CE 24 août 2026

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mercredi 9 septembre 2026 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval;

À cette séance, il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes:

1. Pour la construction d'une habitation multifamiliale de six (6) étages sur les lots 1 640 775, 1 653 870 et une partie du lot 1 640 776 (lot projeté 6 740 647) du cadastre du Québec, soit sur le boulevard des Laurentides :
  - a) une construction technique hors toit située à un minimum de 2,5 mètres du rebord du toit, au lieu d'une distance minimale équivalente à sa hauteur;
  - b) une marge avant maximale de 4,6 mètres, au lieu d'un maximum de 3 mètres.
2. Marge latérale droite minimale des étages à une hauteur supérieure à 12 mètres de 3,18 mètres au lieu d'un minimum de 6 mètres pour la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages sur une partie du lot 1 640 776 (lot projeté 6 740 648) du cadastre du Québec, soit sur le boulevard des Laurentides.
3. Pour la construction d'un bâtiment mixte commercial-résidentiel de 15 étages sur le lot 2 514 471 (projeté 6 636 147) du cadastre du Québec, soit sur l'avenue Pierre-Péladeau :
  - a) une marge avant de 27,06 mètres, au niveau du parvis, au lieu d'une marge n'excédant pas 20 mètres;
  - b) des balcons faisant saillie de 1,5 mètre par rapport au plan de façade, au lieu d'une saillie maximale de 0,65 mètre;
  - c) une marge avant secondaire de 4,01 mètres, au lieu d'un maximum de 3 mètres;
  - d) un front bâti sur la rue projetée au sud du lot à 0 %, au lieu d'un front bâti minimal de 50 %;
  - e) une largeur de bâtiment de 97,82 mètres, au lieu d'une largeur de bâtiment maximale de 85 mètres;
  - f) une partie de façade aveugle ayant une largeur de 16,11 mètres, au lieu d'un maximum de 7 mètres;
  - g) des portes de garage ayant une hauteur de 5 mètres, au lieu d'un maximum de 3 mètres;
  - h) un retrait avant des étages à partir de 8,8 mètres de hauteur, au lieu d'un retrait entre 10 mètres et 24 mètres de hauteur;
  - i) deux entrées charretières d'une largeur de 12,07 mètres, au lieu d'un maximum de 6 mètres.
4. Largeur de lot minimale de 28,67 mètres au lieu d'un minimum de 40 mètres pour le lotissement et la construction d'un bâtiment industriel sur le lot projeté 6 709 570 du cadastre du Québec, soit sur la rue Jules-Brillant.
5. Pour la construction d'une habitation d'un logement sur le lot 1 268 512 du cadastre du Québec, soit au 30, rue Saint-Joseph :
  - a) une hauteur maximale du plancher du rez-de-chaussée de 3,9 mètres, au lieu d'un maximum de 1,5 mètre;
  - b) une hauteur maximale de bâtiment de 10,25 mètres, au lieu d'un maximum de 9 mètres;
  - c) l'abattage de deux (2) arbres en cour avant, dont l'abattage est prohibé.
6. Installation d'une clôture en cour avant secondaire d'une hauteur maximale de 1,8 mètre à une distance de moins de 0,3 mètre de la ligne avant secondaire de terrain, alors qu'une hauteur maximale de 1,2 mètre est prescrite et qu'une distance minimale de 0,3 mètre pour l'immeuble sur le lot 1 257 072 du cadastre du Québec, soit au 7255, rue André-Breton.

7. Installation d'une piscine creusée à une distance minimale d'un mètre de la ligne avant secondaire de terrain, alors qu'un minimum de 3 mètres pour l'immeuble sur le lot 1 082 457 du cadastre du Québec, soit au 100, chemin des Rocailles.

DONNÉ À LAVAL  
Ce 24 août 2026

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut